ment des services d'hygiène en France. Pour lui, l'évolution de l'hygiène publique en France dépend d'abord des progrès de la science. Il en est ainsi notomment pour la lèpre.

Il faut en outre organiser les services publics et, ajoute l'éminent orateur, il est facile de voir que ceux qu'a prévus la loi de 1902 soulèvent des difficultés considérables d'organisation. Cela est particulièrement vrai du service de désinfection.

Mais malgré toutes les difficultés, aujourd'hui, l'essentiel est fait. Il n'y a plus qu'à étendre et qu'à perfectionner. Et notamment, le gouvernement prend l'initiative d'un perfectionnement d'une portée considérable, celui de la désinfection obligatoire après décès, quelle que soit la maladie qui a déterminé ce décès. M. Mirman assure qu'un projet de loi sera déposé dès la rentrée des Chambres.

La séance s'est terminée par une discussion sur l'organisation des bureaux d'hygiène et de l'inspection départementale.

Les nouveaux projets de loi

LE RÉGIME DES JEUX
L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS
LA SANTÉ PUBLIQUE
LE CRÉDIT AU PETIT COMMERCE
LES ÉMISSIONS FINANCIÈRES

Paris, 31 octobre. — Le ministre de l'intérieur a fait approuver, ainsi qu'on l'a vu par le compte rendu du Conseil de Cabinet, divers projets de loi sur les lieux, la vaccination, l'assistance aux vieillards et la santé publique.

Voici quelques indications :

Le projet sur les jeux

Conformément à l'engagement qu'il avait pris devant le Sénat et la Chambre des députés, le gouvernement déposera, dès la rentrée, un projet de loi établissant un prélèvement progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos.

Ce prélèvement sera fixé suivant le tarif ci-après :

Casino où le produit brut des jeux est inférieur à 500.000 fr. : part de l'Etat, 15 % ; maximum de la redevance que les communes pourront prélever, 15 % ; maximum du prélèvement, 30 %.

De 500.000 fr. à 3 millions : part de l'Etat, 25 % ; maximum de la redevance que les communes pourront prélever, 10 % ; maximum du prélèvement, 35 %.

De 3 à 5 millions : part de l'Etat, 35 % ; maximum de la redevance que les communes pourront prélever, 5 % ; maximum du prélèvement 40 %.

Au-dessus de 5 millions : part de l'Etat, 45 % ; maximum de la redevance que les communes pourront prélever, 5 % ; maximum du prélèvement, 50 %.

Le prélèvement sera opéré progressivement et suivant les tranches successives fixées au tarif ci-dessus.

En outre, les cartes d'entrée dans les casinos seront frappées d'un droit de timbre en relation avec la durée de leur validité.

Le projet ne touche en rien à la destination des fonds provenant du prélèvement sur les jeux, qui continueront à être distribués en subventions au profit d'œuvres d'assistance, de prévoyance, d'hygiène ou d'utilité publique, conformément aux dispositions de la loi du 15 juin 1907.

Projet sur l'assistance aux vieillards

Les dispositions de ce projet, qui laisse subsister les principes généraux de la loi du 14 juillet 1905 ont un triple projet :

1° Les unes sont destinées à compléter l'ancien texte ;

2° Les autres tendent à fortifier le contrôle et à réprimer certains abus ;

3° D'autres enfin, comportent des mesures nouvelles en faveur des assistés.

A cet égard le projet prévoit notamment le relèvement de 5 fr. à 8 fr. 50 du taux minimum de l'allocation mensuelle d'assistance. Il étend le régime de faveur accordé aux ressources provenant de l'épargne par la loi de 1905, aux pensions alimentaires servies aux assistés par leurs enfants. En vue de favoriser les familles nombreuses, il élève de 120 fr à 180 fr. le montant des ressources privilégiées comme provenant de l'épargne, au profit des vieillards ayant élevé cinq enfants.

Projet sur la santé publique

En vue de combattre plus efficacement les progrès de la tuberculose, le ministre de l'intérieur a soumis à l'approbation du Conseil un projet qui tend à modifier les dispositions prises contre les maladies contagieuses par la loi de 1902 sur la santé publique.

Aux termes de cette loi la désinfection est obligatoire tant en cours de traitement qu'après décès dans tous les cas de maladies contagieuses déclarées. Mais si la déclaration est imposée aux médecins et aux familles pour certaines maladies contagieuses, elle n'est que facultative pour d'autres, parmi lesquelles la tuberculose. En fait, il n'y a point ou il y a fort peu de déclarations facultatives, et la désinfection des locaux contaminés par les tuberculeux n'est pas assurée.

Le ministre n'a pas cru devoir proposer de rendre obligatoire la déclaration de la tuberculose; l'accord est loin d'être fait entre les corps savants et les praticiens sur la possibilité d'appliquer efficacement une telle mesure. Les dispositions du projet de loi se bornent à rendre obligatoire la désinfection après décès, lorsqu'il n'est pas justifié par un certificat médical que le décès n'est pas dû à l'une des maladies contagieuses énumérées par la loi. Ainsi se trouve assurée en dehors même d'une déclaration en cours de maladie, la désinfection après tout décès de tuberculeux.

Le crédit au petit commerce

Le système envisagé par le projet de loi tendant à assurer un concours efficace aux petits commerçants, aux petits industriels et aux associations ouvrières de production, repose sur le groupement des intéressés. l'Etat n'intervenant que pour stimuler leur action par la sienne, sans se substituer à eux. Son rôle se borne à favoriser la création d'établissements de crédit populaire par des simplifications de formalités et par des immunités fiscales. Il met, en outre, à leur disposition la plus grande partie des avances qui lui ont été consenties par la Banque de France en vertu de la convention du 11 novembre 1911, le restant devant être attribué au crédit maritime et à l'assurance agricole.

En raison de ce triple concours, il établit un contrôle sur ces institutions.

La publicité des émissions financières

Les dispositions du projet de loi remaniant la législation sur la publicité des émissions financières d'après l'exposé des motifs, tendent toutes au même but : protéger le public et sauvegarder la petite épargne, sans froisser les susceptibilités des Etats étrangers, sans mettre obstacle aux entreprises honnêtes et sans porter préjudice au marché français.

Elles imposent aux émetteurs metteurs en vente et introducteurs de titres de toute nature, autres que les fonds d'Etat français, l'obligation de fournir des justifications nouvelles dans le texte, tant de la notice que du prospectus. Elles interdisent, d'autre part, à ces mêmes émetteurs, d'introduire dans les prospectus certaines mentions plus ou moins fallacieuses, comme celle relative à la demande d'admission à la côte ou de se réclamer du nom, du crédit d'un tiers, sans son autorisation. Enfin, elles prévoient des sanctions rigoureuses contre ceux qui contreviendraient à ces mesures.

LE CONGRÈS des Jurisconsultes Catholiques à Montpellier

LA SÉANCE DE CLOTURE

Montpellier, 31 octobre. — Les jurisconsultes catholiques ont tenu aujourd'hui leur séance de clôture. Après un rapport de M. Servet, avocat de Toulouse, sur les principes rationnels en matière d'organisation municipale, Son Eminence le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, a donné lecture d'un télégramme de Son Eminence le cardinal Merry del Val apportant la bénédiction du Saint-Père ; puis M. Jouarre, avocat à la Cour de cassation, a exposé les tendances du Conseil d'Etat en présence des progrès du municipalisme. Il dit que le Conseil d'Etat est, en quelque sorte, la soupape de sûreté de la décentralisation. Lecture a été donnée ensuite des rapports de M. Charles Boullay, avocat de Paris, sur le département en face de l'Etat et de M. Fleurquin, professeur à la Faculté libre de Lille, sur les modifications nécessaires à apporter à la loi municipale d'après le projet Meunier ; de M. Sorbier de Pougnadoresse, conseiller général du Gard, sur l'ingérence de l'Etat dans l'administration départementale au point de vue budgétaire ; de M. Antoine Lestra, avocat à la Cour d'appel de Lyon, sur la centralisation sous l'ancien régime et sous le régime moderne.

Après une discussion sur les subventions à accorder à l'école par les municipalités, Mgr de Cabrières a prononcé la clôture et a adressé ses remerciements aux congressistes.

M. de Vaupline a répondu au cardinal en termes délicats, et la séance a été levée après un chaleureux et très applaudi discours du félibre majoral, Albert Arnavielle.

La Conquête de l'Air

Les Victimes de l'Aviation

MORT DU LIEUTENANT POUTRIN

Laon, 31 octobre. — Aujourd'hui est décédé, à l'hôpital de Laon, le lieutenant aviateur Poutrin qui, on se le rappelle, avait fait le 18 octobre, une chute sur le champ de manœuvres de Laon, son appareil ayant capoté.

Le lieutenant Poutrin avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 26 octobre.

L'inhumation aura lieu dimanche, à Saint-Brieuc.

Les Coupes Pommery et du Circuit de Paris

LES CAGNANTS

Paris, 31 octobre. — Le mauvais temps, ce matin, a empêché les aviateurs de faire aucune tentative en vue de la prime semestrielle de la Coupe Pommery et de la Coupe du Circuit de Paris, dont l'échéance a eu lieu aujourd'hui. En conséquence, ces deux Coupes sont terminées pour cette année. La prime de la Coupe Pommery est gagnée par Daucourt et le Circuit de Paris par Helen.

La Coupe Gordon-Bennett des sphériques

LE CLASSEMENT PROVISOIRE

C'est décidément à l'équipe française que reviendra la Coupe Gordon-Bennett des sphériques de 1912. M. Bienaimé, reste en tête du classement par son voyage de 2.200 kilomètres.

M. BIENAIMÉ (à droite) ET M. RUMPELMAYER (à gauche) qui viennent de parcourir 2.200 kilomètres en ballon et qui tiennent la tête du classement

Voici comment s'établit le classement provisoire des concurrents :

1. BIENAIMÉ (France), 2.200 kilomètres, (record du monde), 46 heures.
2. BLANCHET (France), 1.800 kil., en 31 h.
2. DE FRANCIA (Angleterre), 1.800 kil., 41 h.
4. Honnywel (Amérique), 1.700 kil.
5. De Beauclair (Suisse), 1.520 kil.
6. Demuyter (Belgique), 1.300 kil.
6. Lehnert (Autriche), 1.300 kil.
8. F. Gérard (Belgique), 1.200 kil.
9. *Usuelli (Italie), 1.125 kil.*
10. Eiermacher (Allemagne), 1.120 kil,
11. Lieut. Forg (Suisse), 920 kil.
12. Manusbarth (Autriche), 750 kil.
12. O. Korn (Allemagne), 750 kil.
14. John Berry (Amérique), 700 kil.
14. Nina Piccoli (Italie), 700 kil.
16. Von Siegmundt (Autriche), 675 kil.
17. Cap. Seidelin (Danemark), 400 kil.
18. R. O. Mueller (Suisse), 200 kil.

LES AUTRES BALLONS

Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — Le *Novoïé Vremia* annonce ce soir que l'aviateur Leblanc a atterri à 50 verstes au sud-ouest de Moscou.

Stuttgart, 31 octobre. — Le ballon *Zurich*, piloté par M. De Beauclair, a atterri dans le gouvernement de Vilna, après un voyage de 36 heures.

Le ballon italien *Andromeda*, piloté par M. Usuelli, a atterri mardi matin, à 4 h. 45, en Russie, à 17 kilomètres de Souqwalki.

La Natalité Française

Paris, 31 octobre. — Une statistique dressée par le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, à l'aide de documents empruntés en grande partie au recensement de la population, en 1906, montre que l'affaiblissement de la natalité a atteint un degré inquiétant à la fois pour le maintien de l'importance numérique de la population et pour la qualité de cette population.

En 1906 par cent familles, on comptait 293 enfants légitimes vivants. La moyenne des naissances parmi les couples mariés a été de 360 par cent familles.

Les pêcheurs et marins du commerce arrivent en tête avec 486 enfants ; viennent ensuite les ouvriers avec 404 ; les patrons avec 360 ; les hospitalisés, détenus, nomades, etc., avec 353 ; les rentiers et les personnes sans profession, avec 332 ; enfin les employés avec 310.

Ces chiffres s'abaissent naturellement quand on considère, non plus les enfants nés, mais les survivants ; c'est dans la grande industrie que la productivité des mariages est la plus élevée. Une enquête sur les familles des fonctionnaires établit que la stérilité des mariages dans cette catégorie de la population s'accroit à mesure que le revenu augmente.

Le Culte des Morts

La Toussaint
Le pèlerinage au cimetière
Hommage aux trépassés
Les vieilles coutumes populaires

Toute cette semaine, les vivants vont rendre visite aux morts.

C'est un spectacle mélancolique et touchant que cette visite annuelle aux cimetières. Ceux qui ont un des leurs sous la terre font la toilette de sa tombe, enlèvent les feuilles mortes, les plantes parasites, remplacent les bouquets et les couronnes fanés par des fleurs fraîches et des immortelles neuves.

Ceux qui n'ont personne ont suivi la foule pour vivre pendant quelques instants dans l'atmosphère recueillie de cette fête annuelle offerte par la Vie à la Mort.

La méditation s'impose, donnant un ton triste et découragé à la pensée.

Vieux comme l'Humanité, le culte des trépassés se signale encore, dans celles de nos provinces qui ont conservé leur caractère original, par des traditions perpétuées de l'antiquité qui ne croyait pas que l'âme fût jamais délivrée de la tyrannie matérielle. C'est ainsi par exemple que, dans les Landes, il est d'usage, dans les hameaux perdus loin des villes, de mettre un sou — l'obole du péage de la barque à Caron, le passeur du Styx — dans la main du mort, mais c'est souvent un vieux liard.

Souvenirs antiques également, le bâton de voyage qu'en certains pays on allonge dans le cercueil, contre le cadavre, ou encore le petit pain de provision, le « pain aux morts », qu'en d'autres contrées les boulangers ont l'habitude de pétrir de pure farine de froment et de lait, le lendemain de la Toussaint, seulement, en l'absence des morts, ce sont les vivants qui en font leur premier déjeuner.

En Lorraine, en Picardie, on arrête les horloges de la maison à l'heure exacte où survient un décès et on ne les remet en marche qu'au retour des obsèques. En différents endroits, il est aussi de coutume de voiler toutes les glaces. Autre part, on place près du lit du défunt un baquet plein d'eau limpide pour que son âme s'y purifie avant de quitter la chambre. En Eure-et-Loir, au contraire, et dans les campagnes de la région environnante, on vide tous les récipients, brocs, cuvettes, pour que l'âme du trépassé ne s'y noie pas.

Mais nulle part plus qu'en Bretagne, le pays par excellence de la légende et de la tradition, n'est vive et religieuse la croyance en la survie fantômale de l'ancêtre toujours présent, dans toutes les circonstances familiales. Les vivants y vivent en constante communion avec les morts, à tel point qu'il semblerait, avec leur instinct du surnaturel, que les choses de l'autre monde les passionnent plus que les réalités de l'existence. Pour le Breton, les morts n'ont jamais disparu, leurs ombres rôdent sans cesse, invisibles et intangibles, autour de leur ancien foyer, comme des témoins muets de tous les actes de leurs descendants. Ils ne sont même pas les morts, mais « ceux qui s'en sont allés » et ils ne s'en sont pas allés loin : au cimetière près de l'église et tout proche de leur ancien logis. A la procession du jour des morts à travers les tombes, devant l'ossuaire, la foule s'agenouille et les prêtres et les chantres entonnent une incantation, pleine à la fois d'angoisse et de fougue, très poignante, très prenante sur les nerfs de l'assistance qui l'accompagne en chœur et qu'elle agite d'un incroyable frisson; c'est la *Ballade du Charnier*.

Dans la nuit se célèbre à huis clos la fête domestique des ancêtres dont le chef de famille rappelle les traits caractéristiques, en remontant très haut dans le passé. A minuit, après les « Grâces des Morts », dites la face tournée vers la flamme du foyer, tout le monde, parents et serviteurs, prend part au repos des âmes.

Hors de France, le culte des morts est tout aussi profond, tout aussi touchant. On pourrait citer, à ce sujet, de nombreuses coutumes populaires; nous nous bornerons à rappeler ce qui se passe en Italie. Là, les tombes sont ornées de guirlandes; de tous côtés sont des madones revêtues d'étoffes aux couleurs claires. La mort, en effet, n'y est pas sombre, puisque les funérailles s'y font à visage découvert et le corps habillé de ses plus riches habits. Quand c'est une jeune fille qu'on va enterrer, elle est habillée de blanc sur une couche de fleurs et tout le monde défile devant son cercueil.

M. F...

LE CRIME D'IVRY

L'ENQUÊTE

Paris, 31 octobre. — M. Guichard, chef de la sûreté, accompagné de plusieurs inspecteurs, s'est transporté, ce matin, à Ivry, pour procéder sur place à l'audition de témoins en ce qui concerne les alibis invoqués hier soir par Beulque, l'assassin de la petite Fernande Papillon.

M. Guichard a recueilli sur Beulque de nouveaux renseignements des plus défavorables à l'inculpé. C'est ainsi qu'on a appris que dans la nuit du mardi 15 octobre dernier, Beulque avait blessé très grièvement, son amie, d'un coup de rasoir, au bras. On continue à rechercher les vêtements qu'il portait le soir du crime. Les ouvriers visitent actuellement les égouts d'Ivry où l'on suppose que l'assassin aurait pu s'en débarrasser et aux alentours de la cabane du sentier du Port-à-l'Anglais ». On retourne le sol pour découvrir l'arme du crime.

LE CONTROLE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LE CAS DE M. GUIRAUD

Paris, 31 octobre. — Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 28 juin dernier, a annulé l'arrêté du préfet de la Haute-Savoie, suspendant de ses fonctions municipales, le maire de Filain pour avoir pénétré dans une salle d'école pendant la classe. Le commissaire du gouvernement avait fait remarquer que les maires, pour pouvoir inspecter « l'hygiene et la tenue des élèves », devaient pouvoir pénétrer dans l'école à l'heure où fonctionnent les classes et où les élèves sont présents. M. Guiraud, professeur à la faculté de Besançon, qui préside l'Union départementale des associations de pères de famille catholiques, s'inspirant de l'arêt du Conseil d'Etat, avait adressé à tous les groupements affiliés à son Union départementale une lettre-circulaire où il recommandait aux maires d'acheter eux-mêmes et de distribuer aux enfants les fournitures scolaires, livres, cahiers, etc., payées par la commune. « Ce sera un excellent moyen, disait-il, d'exclure des écoles les manuels condamnés, les cahiers à couvertures tendancieuses, soit par leurs images, soit par leurs notices. Il terminait en demandant aux maires de vérifier les locaux scolaires dont ils ont l'inspection. « Ils pourront ainsi, disait-il, faire disparaître, sous une couche de peinture ou de chaux, les inscriptions violant la neutralité des lois que les instituteurs et les institutrices font mettre sur les murs des classes. »

Ainsi était organisée une véritable surveillance des pères de famille sur l'enseignement des écoles publiques.

Le gouvernement, on l'a vu, après avoir consulté le Conseil supérieur de l'instruction publique, a modifié l'article 140 du décret du 18 janvier 1887 en vue d'interdire aux maires, comme aux délégués cantonaux, de contrôler l'enseignement dans les écoles.

Restait le cas de M. Guiraud. Ce professeur fut cité devant la juridiction du Conseil de l'Université à laquelle il appartient. Ce Conseil vient de se prononcer : à la majorité, il a acquitté M. Guiraud.

Nous croyons savoir que le recteur de l'Académie de Besançon a formé appel de cette décision devant le Conseil supérieur de l'instruction publique. Ce dernier Conseil sera saisi de cette affaire disciplinaire pour sa prochaine session.

BLOC-NOTES
LE PLUMET

Rien de plus triste que le spectacle, dans la rue, d'un homme qui a laissé sa raison au fond du verre, si ce n'est celui, plus écœurant encore, quand il s'agit d'une femme. Cependant le pochard qui zigzague sur le trottoir, fait toujours rire les passants. Toutes les expressions qui caractérisent l'état d'ébriété sont des vocables gais et pittoresques, créés par l'imagination populaire mise en joie par les entrechats des ivrognes. Que de crimes, cependant, l'alcool a fait commettre et commet tous les jours !

Qu'importe ! D'un homme qui s'est ravalé au point d'avoir perdu conscience de ses actes, on dit qu'il est pompette; qu'il est rond; qu'il est plein; qu'il a bu; qu'il est ivre; qu'il est dans les nuages; qu'il est casquette; qu'il titube; qu'il festonne; qu'il est complet; qu'il est parti pour la gloire; qu'il est gris; qu'il est pris de vin; qu'il est pochard; qu'il est paf; qu'il a un coup de soleil; qu'il a un coup de piston; qu'il a une pistache; qu'il a son jeune homme; qu'il a son sabre; qu'il a son pompon; qu'il est poivré; qu'il a une biture; qu'il est en train; qu'il est dans les vignes du Seigneur; qu'il est en état d'ébriété; qu'il est blindé; qu'il est mûr...

Rien dans ces expressions n'indique ni une critique, ni un blâme. Cependant toutes les ivresses ne sont pas gaies et le pochard qui bat sa femme ou brise son mobilier n'est pas précisément une exception.

Est-ce que, du reste, il n'est pas joyeux ou triste, bon enfant ou méchant suivant le liquide qu'il a absorbé ? Si le vin rend gai, l'alcool frelaté ne provoque-t-il pas une espèce de folie furieuse ?

Les Goncourt disaient du cidre : « C'est une boisson qui fait rentrer en soi, qui rend sérieux, ferme et solide, une boisson qui ne grise que la dialectique des intérêts. Après la bière, on écrirait un traité sur Hegel; après du champagne, on dirait des sottises; après du cidre, on rédigerait un bail !

Mais, après les grands verres de genièvre ?

ED. P.

CHRONIQUE SOCIALE

Le Congrès des Jardins ouvriers à Paris

DES 8, 9 & 10 NOVEMBRE

Nous avons dit que le 4e congrès national des jardins ouvriers, organisé par M. l'abbé Lemire, député, se tiendra à Paris, au Musée Social, 5, rue Las Cases, les 8, 9 et 10 novembre prochain.

Les diverses séances seront présidées par MM. de Vilmorin, vice-président de la Société nationale d'horticulture : Pierre Baudin, ancien ministre, Souchon, professeur à la faculté de droit de Paris.

M. Deschanel, président de la Chambre des députés, prononcera le discours de clôture, le dimanche 10.

Les Compagnies de Chemins de Fer ont accordé le tarif de demi-place.

La cotisation, donnant droit à assister à toutes les séances et à recevoir le compte-rendu, est de 5 francs.

On s'inscrit 26, rue Lhomond, à Paris.

La Situation Agricole dans la Région

Dans les campagnes, on procède, actuellement, aux semailles de blés. Les emplacements d'anciennes cultures de betteraves fournissent le gros contingent des hectares qui vont être affectés à la culture du froment en 1912-1913.

Par les plaines et les vallons l'on voit, en ce moment, les semeurs besogner ferme, soit qu'ils jettent le grain à pleines mains, soit qu'ils le mettent en terre mécaniquement, en lignes symétriques.

Bientôt le blé germera dans le sol, puis lèvera, et ses jeunes pousses s'empresseront d'acquérir suffisamment de robustesse pour résister victorieusement, pendant l'hiver prochain, aux attaques du grand froid.

Comme l'an dernier, l'on a semé, encore cette fois, beaucoup de grain roux appartenant à des variétés de froment, généralement et relativement à tiges courtes; bon nombre aussi sont à épis carrés. Les races de blés à grain blanc disparaissent de plus en plus de la culture intensive qui vise surtout à la surproduction.

... Les charrois de betteraves s'achèvent normalement.

Aux champs, la végétation de saison est excellente : les seigles ont bien levé; les choux fourragers et les navets destinés aux bestiaux évoluent parfaitement. D'autre part, les prairies et pâtures restent verdoyantes, ce qui permet aux bestiaux de brouter toujours une herbe fraîche et nutritive.

Un Agriculteur.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Aucun changement n'est survenu dans la grève des mécaniciens comme nous l'avons annoncé, le Comité de la grève a sollicité l'intervention de M. le juge de paix dans un but de conciliation. A cet effet M. le juge de paix a adressé la letrte suivante aux intéressés :

A Messieurs les président et membres de la commission patronale occupant des ouvriers mécaniciens, à Tourcoing.

J'ai reçu de M. le secrétaire de la commission permanente des ouvriers mécaniciens grévistes et lock-outés de Tourcoing, une demande d'entrevue des délégués ouvriers avec les délégués patrons. Je vous prie de vouloir bien me dire, dans les trois jours, à Tourcoing, rue de la Malcense, 49, la décision que vous aurez prise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le juge de paix : AURÉOLE.

D'autre part, l'avis suivant a été affiché à la porte de la Mairie :

Justice de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing

Le juge de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing a l'honneur d'informer MM. les patrons, industriels et constructeurs de Tourcoing occupant des ouvriers mécaniciens, qu'il a reçu des ouvriers mécaniciens grévistes et lock-outés de Tourcoing, une demande d'entrevue des délégués ouvriers avec les délégués patrons, pour aplanir le conflit actuel.

Il prie Messieurs les délégués patrons de vouloir bien donner réponse dans les trois jours, à Tourcoing, à M. Auréole, juge de paix, rue de la Malcense, 49.

Tourcoing, le 31 octobre 1912.

A MARSEILLE

Marseille, 31 octobre. — Les ouvriers terrassiers des divers chantiers de la ligne de chemin de fer de l'Estaque à Miramas, ont, dans une réunion, décidé de faire une grève de 48 heures, par solidarité avec leurs camarades des chantiers du canal de Marseille au Rhône. On croit que ces derniers reprendront le travail lundi. L'Union des Chambres Syndicales des Bouches-du-Rhône a décidé de faire afficher une protestation au sujet des incidents, qui se sont produits, mardi soir.

Une Tentative de Meurtre à Marcq-en-Barœul

UN MARI TIRE CINQ COUPS DE REVOLVER SUR SA FEMME & SA FILLE

IL EST ARRÊTÉ

Il y a un an, un sujet belge : le sieur Albéric Janssens, 50 ans, journalier, domicilié rue de Marcq, 61, était expulsé de France, pour violences.

De la Belgique où il était parti, il écrivit à plusieurs reprises à sa femme laquelle continuait à tenir un débit de boissons à l'adresse susdite, pour lui dire qu'un jour ou l'autre il la tuerait.

Ce fut hier, jeudi, qu'il tenta de mettre son projet à exécution.

Il était arrivé au cours de la nuit de mercredi à jeudi, dans la région et s'était présenté le matin, chez sa mère, qui habite le Pont-de-Marcq.

Vers 6 heures du matin, il quitta cette dernière, en lui disant, qu'il ne la reverrait plus, car, il partait tuer sa femme et il ajoutait qu'il se tuerait lui-même ensuite.

En effet, il se rendit immédiatement au numéro 61 de la rue de Marcq.

Sa femme était dans le débit occupée à servir un consommateur, Janssens lui demanda du café.

Au moment où l'épouse allait au comptoir prendre un verre pour le servir, un coup de feu retentit. C'était l'expulsé qui tirait sur elle un coup de revolver. Ce coup ne l'atteignit pas. La cabaretière se sauva dans une salle voisine, mais son mari la poursuivit en tirant toujours des coups de revolver dans sa direction. Cette fois, elle fut atteinte de deux coups au bras gauche et de deux autres au côté gauche du cou.

A ce moment, le meurtrier rencontra sa fille Elvina, âgée de 23 ans, contre laquelle il tourna sa fureur, et il lui tira également un coup de revolver en disant : « Tu y passeras aussi toi ». La jeune fille ne fut pas atteinte, mais elle eut l'idée de se laisser tomber à terre pour simuler la mort.

Pendant ce temps, la mère avait eu le temps de s'enfuir chez une voisine. Ne trouvant plus personne sur qui tirer, le meurtrier sortit de la maison.

On alla quérir M. le docteur Vasseur, qui vint aussitôt pour soigner Mme Yanssens. Le praticien constata les quatre blessures dont nous avons parlé et put extraire les deux balles du bras gauche. Il ne put extraire celles du cou et il ordonna le transfert de la victime à l'hôpital de Lille, pour l'examen radiographique.

Le garde de Marquette était venu, de son côté, prévenir M. Douez, commissaire de police à Marcq.

Le commissaire apprit à ce moment des propos étranges de Yanssens. Celui-ci, rencontré par un ouvrier près de la gare de La Madeleine, lui avait dit : « J'ai essayé de tuer ma femme, et je n'ai pas réussi, mais j'ai encore mon revolver chargé et je vais y retourner pour l'achever. »

Informé de ces propos, M. le commissaire prévint la gendarmerie et vint lui-même courageusement surveiller la demeure menacée. Le garde, M. Van Vooren, avait mission de rechercher le coupable et de surveiller la maison de la mère, où on croyait qu'il reviendrait.

Vers dix heures, Yanssens fut signalé au Plouich. Le garde Van Vooren s'y rendit et rencontra l'expulsé qui se dissimulait derrière la briqueterie Delecourt, entre celle-ci et la ferme Dillies. Le garde n'hésita pas à l'appréhender bien que Yanssens eut son revolver encore chargé de cinq balles, comme cela fut constaté.

Après l'enquête et l'interrogatoire de la part de M. le commissaire, Yanssens a été conduit à Lille, où il a été mis à la disposition de M. Gobert, juge d'instruction.

SAVON NOTRE-DAME DE LA TREILLE
Savon pur pour le linge et le ménage avec sachet parfumé. — Victor VAISSIER. 38564

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 1er novembre :

Soleil : lever, 6 h. 39 ; coucher, 4 h. 30.
Lune : pleine du 27 ; dernier quartier le 2.
Aujourd'hui : la Toussaint ; demain : Ste Rosalie.
Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 8 h. à midi et de 3 à 8 h. (salle chauffée).
De 10 h. à 6 h., Exposition de la Société Artistique, salle des fêtes de la rue de l'Hospice.
A 3 h. 1/2 et 8 h. 1/2, « la Mort de Sherlock Holmes » au Théâtre du Fontenoy.

Au Cimetière

Le champ des morts s'est emplí, ces jours-ci, du bruit des vivants. Qui n'a pas, parmi les tombes, une tombe à fleurir, en souvenir d'un disparu ? Qui n'a pas un être cher à pleurer, qui repose sous la pierre ?

O vous qui n'êtes plus, dormez en paix
Dans vos couches funèbres !
Un jour nouveau luira dont les rayons épais
Chasseront vos ténèbres...
Dormez, dormez en paix, bercés par les sanglots
Et les plaintes des mères.
Les pleurs feront fleurir, sur vos tombes, des lots
De roses printanières.

Toujours fidèle à cette pieuse coutume, la foule envahira, aujourd'hui et demain, les allées du cimetière, afin de prier pour ses morts.

Heureux les morts qu'on n'oublie pas, comme
.... les très pauvres tombeaux
Faits d'une herbe sauvage et d'une croix pourrie ;
Leur couronne de buis se déchire en lambeaux
Et leur tertre affaissé verdit sans qu'on y prie.
Pleins du calme sacré de l'éternelle nuit,
On les laisse dormir dans la paix de leurs fosses ;
La foule des vivants les dédaigne et les fuit...
Heureux les morts qu'on n'oublie pas !

La Manifestation du "Souvenir Français" au Cimetière

Dimanche prochain, 3 novembre, aura lieu la manifestation du Souvenir Français organisée par l'Union des Sociétés Patriotiques militaires.

Le cortège comprenant vingt sociétés se rendra au cimetière où sera déposée sur le monument des morts pour la Patrie, une couronne au nom de l'Union des Sociétés Patriotiques militaires, et une autre couronne au nom de la Société Nationale du Souvenir Français et des Officiers du Cercle Militaire.

Le discours au nom de l'Union des Sociétés Patriotiques militaires et du Souvenir Français sera prononcé par M. le lieutenant Robyn, président d'honneur de la Société des Anciens Gradés Français.

Réunion des sociétés à onze heures, rue Pauvrée, départ du cortège, à 11 heures et demie précises.

***

On nous prie d'insérer les communications suivantes :

—— *Société de secours mutuels des Anciens sous-officiers français.* — Le conseil d'administration de la société rappelle aux sociétaires que la manifestation organisée par l'Union des sociétés patriotiques, militaires de Roubaix aura lieu le *dimanche 3 novembre prochain, au cimetière de la Ville.*

Réunion au Café Pandore, rue Pauvrée, à onze heures, pour l'organisation du cortège. Tenue de ville ; insigne de rigueur.

Le Conseil espère que tous ses sociétaires se feront un devoir d'assister à cette importante manifestation.

Les jeunes sous-officiers rentrés dernièrement sont invités à accompagner la dite société.

—— *A la Roubaisienne.* — Notre société municipale se rendra au cimetière dimanche prochain, pour la manifestation annuelle organisée par les sociétés patriotiques. Il est rappelé aux sociétaires que cette sortie est obligatoire et que l'amende sera appliquée aux absents. Réunion au local à 10 h. ½ ; tenue d'hiver.

—— *Tir National de Roubaix.* — MM. les sociétaires sont priés de se réunir au Café Moderne, 1, rue de Gare, à 10 heures 3/4, dimanche matin 3 novembre, pour prendre part à la manifestation patriotique organisée par le Cercle Militaire. Prière de se munir de l'insigne.

—— *Anciens Militaires.* — Réunion obligatoire dimanche 3 novembre, à 10 heures ½, Café Dupire, 63, rue de Lannoy, pour assister à la manifestation annuelle organisée par les sociétés militaires de la ville. Insigne de rigueur. Un lot sera tiré au sort au retour du cimetière, entre tous les sociétaires présents.

***

C'est le dimanche 10 novembre qu'aura lieu à Saint-Martin, à midi, la cérémonie commémorative annuelle pour les morts pour la Patrie.

ENTRÉES POPULAIRES
A LA
32e Exposition de la Société Artistique
RUE DE L'HOSPICE

Le Comité de la Société Artistique désireux de faire profiter le grand public d'une visite à sa magnifique exposition, qui sera irrévocablement fermée à la fin de cette semaine, a décidé que le prix de l'entrée ne serait que de 0 fr. 25 centimes pendant les trois derniers jours, c'est-à-dire vendredi, samedi et dimanche.

Former le goût de la foule et l'habituer à savoir jouir des plaisirs de l'art, est un des premiers articles du programme de la Société Artistique.

Son président, pour obtenir ce résultat, se multiplie avec autant d'activité que de dévouement. Durant la semaine dernière, il n'a pas fait moins de deux conférences à la collectivité des instituteurs de Tourcoing et de Roubaix, qui, au nombre de plus de deux cents ont eu le régal de ces instructives visites.

A la Compagnie des Tramways

Nous apprenons que M. Dumas, le distingué directeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, vient d'être appelé à la direction de plusieurs réseaux, parmi lesquels celui de Roubaix-Tourcoing. Ses nouvelles fonctions l'obligeront à résider à Paris.

Un avis au personnel qui a été affiché jeudi dans les dépôts, annonce que M. Varlet, ancien directeur des tramways de Cambrai, remplira, à partir du 1er novembre, les fonctions de directeur chef de l'exploitation.

M. Dumas, par ses nouvelles fonctions, conservera la haute direction de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing, qu'il a assumée avec tant de compétence depuis plusieurs années. Le public lui doit de notables et sérieuses améliorations dans le service, l'extension du réseau, la réfection de nombreuses voies.

M. Dumas continuant, d'ailleurs, sa haute surveillance sur le réseau de Roubaix-Tourcoing, le public est encore appelé à profiter par la suite de ses qualités supérieures d'administrateur.

MORT DE M. HENRI LESTIENNE-PROUVOST. — Nous apprenons avec regret la mort survenue dans la nuit de jeudi à vendredi, de M. Henri Lestienne-Prouvost, négociant en tissus. M. Henri Lestienne a succombé à l'âge de 68 ans, après une courte maladie en son domicile, 137, rue de Lille.

Il faisait partie de l'importante firme commerciale, Lestienne frères et fils.

Nous adressons à la famille nos profondes condoléances.

MORT D'UN ROUBAISIEN A ALGER. — On annonce la mort à Alger de M. Paul Bornèque, gendre de M. Calier-Relof, le sympathique président du Cercle Horticole de Roubaix, et de Mme Calier-Relof, décédé à l'âge de vingt-deux ans. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

LA MÉDAILLE BELGE DE 1870-71. — Un de nos concitoyens, M. Ferdinand Mercier, demeurant boulevard Gambetta, 212, vient de recevoir la médaille commémorative de 1870-71 créée par le gouvernement belge.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de M. Maurice Herbaut, fils de M. Jules Herbaut, fabricant de tissus d'ameublement, et de Mme Herbaut, née Chaval, avec Mlle Madeleine Piessen.

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-q

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A. des A. E. DE L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — L'assemblée générale et le banquet annuels de l'Association des A. E. de l'Ecole Nationale des Arts Industriels auront l